

Département de la Gironde
Commune de Cestas (33610)


**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'assainissement collectif
(RPQS-AC)**

Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice
présenté conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales et ses annexes V et VI ainsi que le
décret du 2 mai 2007

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Table des matières

1	L'ESSENTIEL DE L'ANNEE.....	1
2	CARACTERISATION DU SERVICE.....	1
2.1	PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	1
2.2	MODE DE GESTION DU SERVICE.....	1
2.3	EVOLUTIONS CONTRACTUELLES A PREVOIR.....	2
3	OUVRAGES DE COLLECTE DES EAUX USEES.....	2
3.1	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	2
3.2	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT D'EFFLUENTS.....	2
3.3	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	3
3.4	VOLUMES FACTURES.....	3
3.5	AUTORISATIONS DE DEVERSEMENTS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS.....	3
3.6	LINEAIRE DE RESEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS).....	4
3.7	DEVERSOIRS D'ORAGE.....	4
3.8	DENSITE DES ABONNES.....	4
3.9	CHARGES HYDRAULIQUES REÇUES PAR LES OUVRAGES DE COLLECTE.....	4
3.10	CONSOMMATIONS ELECTRIQUES.....	5
3.11	LINEAIRE DE CURAGE DE RESEAUX.....	5
3.12	LINEAIRE D'INSPECTIONS TELEVISEES.....	5
3.13	INTERVENTIONS SUR LE RESEAU.....	5
4	OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES.....	5
4.1	TRAITEMENT DES EFFLUENTS.....	5
4.2	CAPACITES NOMINALES D'EPURATION.....	6
4.3	PRESCRIPTIONS DE REJET.....	6
4.4	CHARGES POLLUANTES REÇUES PAR L'OUVRAGE DE TRAITEMENT.....	6
4.5	CHARGES HYDRAULIQUES REÇUES PAR L'OUVRAGE DE TRAITEMENT.....	6
4.6	RESPECT DE L'ARRETE PREFECTORAL.....	6
4.7	QUANTITE DE BOUES ISSUES DE CET OUVRAGE [TMS].....	6
4.8	CONSOMMATIONS ELECTRIQUES.....	7
5	TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE.....	7
5.1	MODALITES DE TARIFICATION.....	7
5.2	FRAIS D'ACCES AU SERVICE ET AUTRES PRESTATIONS.....	7
5.3	DELIBERATIONS FIXANT LES TARIFS.....	7
5.4	FACTURE D'ASSAINISSEMENT TYPE.....	8
5.5	RECETTES DU SERVICE.....	9
5.5.1	<i>Recettes de la collectivité.....</i>	<i>9</i>
5.5.2	<i>Recettes de l'exploitant.....</i>	<i>9</i>
6	INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	9
6.1	TAUX DE DESSERTE PAR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	9
6.2	INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX.....	10
6.3	CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS AUX PRESCRIPTIONS DEFINIES EN APPLICATION DE LA REGLEMENTATION.....	10
6.4	CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION AUX PRESCRIPTIONS DEFINIES EN APPLICATION DE LA REGLEMENTATION.....	10
6.5	CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION AUX PRESCRIPTIONS DEFINIES EN APPLICATION DE LA REGLEMENTATION.....	11

6.6	TAUX DE BOUES EVACUEES SELON LES FILIERES CONFORMES A LA REGLEMENTATION.....	11
7	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	11
7.1	MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX ENGAGES EN 2021.....	11
7.2	ETAT DE LA DETTE DU SERVICE.....	12
7.3	AMORTISSEMENTS.....	12
7.4	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX	12
8	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU	13
8.1	ABANDONS DE CREANCES OU VERSEMENTS A UN FOND DE SOLIDARITE	13
8.2	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT).....	13
9	INDICATEURS SUPPLEMENTAIRES.....	13
9.1	TAUX DE DEBORDEMENT DES EFFLUENTS DANS LES LOCAUX DES USAGERS.....	13
9.2	POINTS NOIRS DU RESEAU DE COLLECTE	13
9.3	TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX DE COLLECTE	14
9.4	CONFORMITE DES PERFORMANCES DES EQUIPEMENTS D'EPURATION.....	14
9.5	RESPECT DE L'AUTOSURVEILLANCE DE LA STATION D'EPURATION	15
9.6	INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS AU MILIEU NATUREL.....	15
9.7	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITE.....	15
9.8	TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES DE L'ANNEE PRECEDENTE.....	15
9.9	TAUX DE RECLAMATIONS	16
	ANNEXE 1 : SYNTHESE DES INDICATEURS DU RPQS	17

1 L'Essentiel de l'année

Les principaux faits marquants de l'année **2021** sont :

- Défauts du PR BIDAOU (défait clapet anti-retour)
- Création du Déversoir Orage (DO) PR COCTEAU
- Travaux usines :
 - o Renouvellement des 4 turbines d'aération
 - o Travaux de modification par la Collectivité (nouveau clarificateur)
- Travaux réseaux :
 - o Renouvellement Avenue Toctoucau
 - o Avenue Pierroton
 - o Rue de Caplane
 - o Chemin des sources

2 Caractérisation du service

2.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **communal**
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Cestas, 33 610
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Commune
- Compétences liées aux services :
 - Collecte
 - Transport
 - Dépollution
- Territoire desservi (nom des communes adhérentes au service, des secteurs et hameaux desservis, etc.) : Cestas, Pessac
- Existence d'une étude de zonage Non Oui,
- Existence d'un règlement de service Non Oui,
- Existence d'une CCSPL Non Oui

2.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en **régie**
 régie avec prestataire de service
 délégation de service public (affermage ou concession)

Délégation de service public :

- Type de contrat : affermage (Concession)
- Nom du délégataire : VEOLIA
- Durée du contrat : 12 ans
- Date de début de contrat : 01/01/2016
- Date de fin de contrat : 31/12/2027
- Avenant(s) : Sans
- Missions du délégataire :
 - le Délégataire doit la gestion du service (exploitation, entretien, surveillance, travaux et renouvellement)
 - le Délégataire doit la mise en place d'un service d'astreinte 24h/24
 - le Délégataire assure la surveillance, le bon fonctionnement et l'entretien des canalisations, des

- branchements, des installations de pompage, de la station d'épuration
- le Délégué doit le curage régulier des canalisations et la recherche d'infiltrations
 - le Délégué réalise le contrôle des branchements neufs
 - le Délégué assure l'autosurveillance du système de traitement
 - le Délégué assure le traitement et l'élimination des boues

2.3 Evolutions contractuelles à prévoir

Dans le cadre des concessions de service public, des modifications peuvent être apportées au contrat dans les conditions de l'article L. 3135-2 du CCP.

Les évolutions proposées sont les suivantes :

- Intégration du traitement du phosphore sur la station d'épuration de Mano mis en service en 2019
- Intégration du futur clarificateur sur la station d'épuration de Mano
- Intégration des postes de relèvement Peyre, Jarry 4, Cinéma 1 et Cinéma 2
- Intégration de l'évolution du nombre d'analyses imposé par l'arrêté d'autosurveillance de la station de Mano
- Réalisation de l'analyse des risques et défaillances des réseaux de collecte.
- Révision de la note technique RSDE
- Intégration de l'impact Amiante et du décret du 09 mai 2017 qui modifie le code du travail (R.4412-97 à R.4412-97-6)
- Révision du programme contractuel d'inspection télévisée (ITV) et de curage
- Intégration d'une campagne de contrôle de conformité des raccordements sur les secteurs les plus impactés par les eaux claires météoriques
- Mise à jour des modalités de facturation des effluents en provenance de Pessac - Toctoucau

3 Ouvrages de Collecte des eaux usées

3.1 Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Estimation de la population desservie (D201.0)	2019	2020	2021	Variation
- commune de Cestas	17 087	17 181	17 212	0%

3.2 Conventions d'import ou d'export d'effluents

Il existe une (1) convention d'import d'effluents sur la commune de Cestas :

Type d'engagement	Tiers engagé	Objet
Réception des effluents	Pessac (CU Bordeaux)	Réception d'effluents domestiques à Pessac Cestas-ASS

3.3 Nombre d'abonnements

Nombre d'abonnés au 31/12/N (VP.056)	2019	2020	2021	Observations
- abonnés domestiques et assimilés	7 513	7 654	7 792	-
<i>Dont réception autres services</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	Pessac (CU Bordeaux)
- abonnés non domestiques	<i>nc</i>	<i>nc</i>	<i>nc</i>	-
Total des abonnés	7 513	7 654	7 792	-

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le ratio du nombre d'habitants par abonné est donc de 2,20. (VP.229)

3.4 Volumes facturés

Volumes facturés [m³] (VP.068)	2019	2020	2021	Observations
- aux abonnés du service	929 976 m³	892 090 m³	948 867 m³	-
- Réception autres services	33 398 m³	35 915 m³	39 449 m³	Pessac (CU Bordeaux)
Total des volumes facturés	963 374 m³	928 005 m³	988 316 m³	-

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

3.5 Autorisations de déversements d'effluents industriels

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique :

Nombre de CSD (u) (D202.0)	2019	2020	2021
- Commune de Cestas	3	3	3

Nom	Activité	Date autorisation	Date convention
Entreprise PIQUET	Conserves de viandes	20/04/1998	01/01/2016
Langlois Chimie	Produits chimiques	12/07/2013	01/01/2016
Stricker Spine SAS	Matériels médicaux	24/10/2017	01/01/2016
SAS Carrefour	Stockage-logistique	28/10/2014	-
Entreprise Paprec	Logistique – déchets	02/12/2014	-
Logistique France SAS	Nettoyage	18/11/2014	-
Rachel photos	Studio photo	12/02/2015	-
REXEL	Entreposage	28/04/2019	-
SAS Cestas	Stockage-logistique	05/08/2020	-

3.6 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

Linéaire [km]	2019	2020	2021	Observations
Réseau séparatif (eaux usées) (VP.200)	139 kml	139 kml	139 kml	-
<i>Dont gravitaire</i>	112,7	112,7	112,7	
<i>Dont refoulement</i>	26,3	26,3	26,3	
Réseau unitaire (VP.199)	0 kml	0 kml	0 kml	-
Total réseau (VP.077)	139 kml	139 kml	139 kml	-
Ouvrages annexes	6 104 u	6 104 u	6 104 u	
<i>Dont nb bouches, grilles, avaloirs</i>	1 556	1 556	1 556	
<i>Dont nb regards</i>	4 548	4 548	4 548	

3.7 Déversoirs d'orage

Nombre d'ouvrages permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par des réseaux unitaires par temps de pluie :

Nombre DO (u)	2019	2020	2021	Variation
- Commune de Cestas	10	10	11	0%

Nom	Bassin Collecte	Charge polluante
DO Bellevue	TP PR	120 kg/j < < 600 kg/j
DO Bidaou	TP PR	< 120 kg DBO ₅ /j
DO Bois du Moulin	TP PR	< 120 kg DBO ₅ /j
DO J Cocteau	TP PR	120 kg/j < < 600 kg/j
DO Mimaut	TP PR	120 kg/j < < 600 kg/j
DO CES Jean Moulin	TP PR	120 kg/j < < 600 kg/j
DO Bouzet	TP PR	120 kg/j < < 600 kg/j
DO Cassini Peyre	TP PR	< 120 kg DBO ₅ /j
DO Fourcq	TP PR	< 120 kg DBO ₅ /j
DO Ribeyrot	TP PR	< 120 kg DBO ₅ /j
DO ZA Auguste	TP PR	< 120 kg DBO ₅ /j

3.8 Densité des abonnés

Densité (abo/km) (VP.228)	2019	2020	2021	Variation
- Commune de Cestas	54,05	55,06	56,05	+2%

3.9 Charges hydrauliques reçues par les ouvrages de collecte

Charges hydrauliques (m ³)	2019	2020	2021	Variation
Volumes traités par l'ouvrage de traitement (A3)	1 289 691 m ³	1 182 602 m ³	1 397 071 m ³	+18 %
Volumes collectés par les ouvrages réseau (PR)	-	-	2 373 491 m ³	-
Volumes comptabilisés par les DO	19 630 m ³	64 710 m ³	63 609 m ³	-2%
Volumes comptabilisés TP entrée STEP (A2)	25 055 m ³	75 136 m ³	62 328 m ³	-17%
Volumes comptabilisés EP Bassin Tampon (A5)	155 259 m ³	318 020 m ³	221 413 m ³	-30%

3.10 Consommations électriques

Sites concernés	2019	2020	2021	Variation
PR	- kWh	- kWh	228 772 kWh	-
Consommation spécifique (Wh/m ³)	-	-	96	-

3.11 Linéaire de curage de réseaux

	2019	2020	2021	Variation
Linéaire de curage préventif de réseaux (ml)	9 704	7 006	4 206	-40%
Linéaire de curage curatif de réseaux (ml)	5 806	6 200	2 826	-55%
Linéaire total de curage (ml)	15 510	13 206	7 032	-47%

3.12 Linéaire d'inspections télévisées

	2019	2020	2021	Variation
Linéaire de curage préventif de réseaux (ml)	5 551	4 442	3 196	-28%

3.13 Interventions sur le réseau

	2019	2020	2021	Variation
Nb interventions préventives	333	199	162	-19%
<i>Dont interventions sur branchements</i>	3	3	1	-
<i>Dont interventions sur canalisations</i>	139	98	59	-
<i>Dont interventions sur accessoires</i>	191	98	102	-
Nb interventions curatives	144	162	113	-30%
<i>Dont interventions sur branchements</i>	69	35	38	-
<i>Dont interventions sur canalisations</i>	61	105	64	-
<i>Dont interventions sur accessoires</i>	14	22	15	-

4 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 1 Station(s) d'EPuration (STEP) de 21 000 EH : STEP de Cestas - Mano

Code SANDRE de la station : 0533122V004

4.1 Traitement des effluents

- Type de station :
 - Boues activées bactérien
 - Disques biologiques
 - Filtre enterré
 - Autre (précisez)
 - Lagunage naturel
 - Lagunage aéré
 - Filtre à sable
 - Filtre planté
 - Lit
- Commune d'implantation : Cestas (INSEE : 33 122)
- Lieu-dit : Mano
- Capacité nominale : 21 000 Equivalent Habitant (EH)
- Date de mise en service : 1978
- Date de réhabilitation : *En cours*

4.2 Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité nominale	1 260 kg/j	- kg/j	- kg/j	- kg/j	- kg/j	6 700 m ³ /j

4.3 Prescriptions de rejet

- Autorisation en date du
- Déclaration n° SEN.2021.09.23-142_step_Cestas en date du 28/09/2021

Milieu récepteur du rejet : L'Eau Bourde (O9710570)

Rejet polluant autorisé (moyenne journalière) :

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)	Et Ou	Rendement (%)	Et Ou	Flux (kg/j)	Val Rédhitoire (mg/l)
DBO5		25		90			50
DCO		90		90			250
MES		35		90			85
NKj		5		80			
Pt		10		70			

4.4 Charges polluantes reçues par l'ouvrage de traitement

Paramètre (VP.176)	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	576 kg/j	1 696 kg/j	785 kg/j	201 kg/j	24 kg/j	4056 m ³ /j
Equivalent Habitant (hab/j)	60 g/ha/j	135 g/ha/j	-	15 g/ha/j	4 g/ha/j	120 l/ha/j
Equivalent Habitant	9 600 EH	12 563 EH	-	13 400 EH	6 000 EH	33 800 EH
Rendement de la station d'épuration	80 %	85 %	86 %	81 %	74 %	-

4.5 Charges hydrauliques reçues par l'ouvrage de traitement

Charges hydrauliques (m ³)	2019	2020	2021	Variation
Volumes traités	1 289 691 m ³	1 182 602 m ³	1 397 071 m ³	+18 %

4.6 Respect de l'arrêté préfectoral

Non conformités	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt
Nb de bilans non conformes	2	3	4	0	0
Nb de dépassement des valeurs rédhitoires	0	0	1	0	0

4.7 Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

Tonnage de boues produites (D203.0)	2019	2020	2021	Variation
en tonnes de matière sèche (tMS)	250	207	206	0 %
Equivalent Habitant (hab/j)	50 g/ha/j	50 g/ha/j	50 g/ha/j	-
Equivalent Habitant	40 g/ha/j	33 g/ha/j	33 g/ha/j	-
Siccité	20,5%	20,5%	21,2%	-

4.8 Consommations électriques

Sites concernés	2019	2020	2021	Variation
ST01-STP-CESTAS-MANO	846 360 kWh	866 832 kWh	865 751 kWh	0
Consommation spécifique (Wh/m ³)	656	733	620	-15%

5 Tarification de l'assainissement et recettes du service

5.1 Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants (**D102.0**) :

Tarifs		Au 01/01/2021		Au 01/01/2022		Variation	
Part de la collectivité							
Part fixe (€ HT/an)		0,00 €		0,00 €		-	
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		0,14 €/m ³		0,14 €/m ³		-	
Part du délégataire							
Part fixe (€ HT/an)		18,04 €		18,52 €		-	
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		0,6510 €/m ³		0,6680 €/m ³		-	
Taxes et redevances							
Taxes	Assujettissement TVA ⁽²⁾	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	-	-
Redevances	Modernisation des réseaux	0,25 €/m ³		0,25 €/m ³		-	- %
	Autre :	- €		- €		-	- %

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les régies et obligatoire en cas de délégation de service public.

5.2 Frais d'accès au service et autres prestations

Intitulé du tarif	2019	2020	2021	Variation
Frais d'accès au service avec déplacement	-	-	85,00 €HT*	-%
Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) pour les constructions nouvelles	-	1 097 €HT	1 113 €HT	+1,5%
Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) pour les constructions existantes	-	83 €	84 €	+1,2%

* Tarif contractuel non actualisé

5.3 Délibérations fixant les tarifs

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 10/07/20 fixant les tarifs de la PFAC
- Délibération du 30/06/21 fixant les tarifs de la PFAC

5.4 Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs		Au 01/01/2021 en €
Collectivité	Part fixe	0,00
	Part proportionnelle (0,14 €HT/m ³)	16,80
Total revenant à la Collectivité 120 m ³		16,80
Délegataire	Part fixe	18,04
	Part proportionnelle (0,6510) €HT/m ³)	78,12
Total revenant au Délegataire 120 m ³		96,16
Redevance pour modernisation des réseaux (0,25 €HT/m ³)		30,00
Total des taxes et redevances afférentes au service		30,00
Total HT		142,96
TVA (10 %) (VP.213)		14,30
Total TTC		157,26

Tarifs		Au 01/01/2022 en €	Variation en %
Collectivité	Part fixe (VP.191)	0,00	-
	Part proportionnelle (0,14 €HT/m ³)	16,80	-
Total revenant à la Collectivité 120 m ³ (VP.178)		16,80	
Délegataire	Part fixe (VP.190)	18,52	+2,6%
	Part proportionnelle (0,6680 €HT/m ³)	80,16	+2,6%
Total revenant au Délegataire 120 m ³ (VP.177)		98,68	
Redevance pour modernisation des réseaux (0,25 €HT/m ³)		30,00	0 %
Total des taxes et redevances afférentes au service (VP.179)		30,00	
Total HT		145,48	+1,8%
TVA (10 %) (VP.213)		14,54	
Total TTC		160,02	

Le prix en €TTC du service au m³ pour 120 m³ est donc (D204.0) :

	2019	2020	2021	Variation
- Communes de Cestas	-	1,31	1,33	+1,5%

5.5 Recettes du service

5.5.1 Recettes de la collectivité

	2020	2021	Variation
Recettes liées à la facturation des usagers			
Redevance eaux usées usagers domestiques	212 361,71	133 506,27	-37,1%
Redevance eaux usées usagers non domestiques	-	-	-
Recette pour boues et effluents importés	-	-	-
Total recettes réelles de facturation	212 361,71	133 506,27	-37,1%
Autres recettes réelles			
Recettes de raccordement (PFAC)	-	296 748,00	-
Prime de l'Agence de l'Eau	-	9 845,00	-
Contribution au titre des eaux pluviales	-	-	-
Contribution exceptionnelle du budget général	-	-	-
Recettes liées aux travaux (QP Subventions)	227 573,46	349 648,98	+53,6%
Total des recettes	439 935,17	789 748,25	+79,5%

5.5.2 Recettes de l'exploitant

	2020	2021	Variation
Recettes liées à la facturation des usagers			
Redevance eaux usées usagers domestiques	752 881	816 630	+8,5%
<i>dont abonnements</i>	-	-	-
Redevance eaux usées usagers non domestiques	-	-	-
<i>dont abonnements</i>	-	-	-
Recette pour boues et effluents importés	-	-	-
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-	-	-
Total recettes de facturation	752 881	816 630	+8,5%
Autres recettes			
Recettes liées aux travaux	13 378	40 873	+205%
Produits accessoires	1 855	1 842	0%
Total des recettes	768 114	859 345	+12%

6 Indicateurs de performance

6.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Le taux de desserte (P201.1) par les réseaux d'eaux usées est :

$$\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} \times 100 = \text{NR } \%$$

Le nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de la zone collectif est de 7810 pour un taux de desserte de 99,8%. (VP.104)

6.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

(P202.2B)	2019	2020	2021
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	90	100	100

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

Libellé	Code SISPEA	Valeur	Note
PARTIE A			
Plan du réseau			
Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	(VP.250)	OUI	10
Fréquence de mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	(VP.251)	OUI	5
Total Partie A :		15	
PARTIE B			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage			
Inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	(VP.238)	OUI	
Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	(VP.240)	OUI	
Informations structurelles	(VP.253)	51%	15
Connaissance de l'âge des canalisations	(VP.255)		10
Total Partie B :		25	
PARTIE C			
Altimétrie des canalisations	(VP.256)		0
Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	(VP.257)	OUI	10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	(VP.258)	OUI	10
Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau eaux usées)	(VP.259)	OUI	10
Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	(VP.260)	OUI	10
Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	(VP.261)	OUI	10
Existence et mise en oeuvre d'un plan pluri annuel de travaux	(VP.262)	OUI	10
Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON	
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées		NON	
Total Partie C :		60	
VALEUR DE L'INDICE		100	

6.3 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application de la réglementation

La collecte des effluents (P203.3) est conforme Non Oui
(Indicateur à fournir par le service police de l'eau).

6.4 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application de la réglementation

Les équipements (P204.3) sont conformes Non Oui
(Indicateur à fournir par le service police de l'eau).

6.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration en application de la réglementation

La performance des ouvrages (P205.3) est conforme Non Oui
(Indicateur à fournir par le service police de l'eau).

Dans son courrier du 20 avril 2022 concernant la conformité 2021 du système d'assainissement de Cestas, la DDTM s'est prononcé sur une non-conformité sur la performance des ouvrages d'épuration. Les éléments suivants sont donnés :

- Rejets non conformes aux normes de rejet (valeur rédhibitoire atteinte pour le paramètre MES) ;
- Prise en compte des by-pass (en A2 et A5) lors des jours de bilans.

Afin de lever la non-conformité les travaux de l'Article 7 ont été entrepris par la Collectivité.

6.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation

Une filière d'évacuation des boues d'épuration (P206.3) est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Filières mises en oeuvre		TMS ⁽¹⁾	Filières mises en oeuvre		TMS ⁽¹⁾
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme		Evacuation vers une STEP ⁽²⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme			<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	206	Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme			<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme				
	<input type="checkbox"/> Non conforme				

⁽¹⁾ TMS = Tonnage de Matières Sèches évacué par chaque filière

⁽²⁾ L'évacuation vers une STEP d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEP dispose elle-même d'une filière conforme.

Le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est :

$$\frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100 = 100 \%$$

7 Financement des investissements

7.1 Montants financiers des travaux engagés en 2021

	2019	2020	2021	Variation
Montants des Frais d'études, R&D, ...	-	-	-	-
Montants des travaux engagés pendant l'exercice budgétaire de l'année N	-	448 844,11 €	373 071,58 €	-16,9%
Montants des contributions du budget général	-	-	-	-

OBJET MANDAT
POSE COLLECTEUR AVENUE PIERROTON
POSE COLLECTEUR AVENUE TOQUETOUCAU
TRAVAUX STEP MANO
REFETION COLLECTEUR EAUX USEES CHEM DES SOURCES
COLLECTEUR EAUX USEES RUE CAPLANE
DEPLACT DEVERSOIR AVENUE JEAN MOULIN
POSE CLOTURE

7.2 Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre de l'année **2021** fait apparaître les valeurs suivantes :

	2019	2020	2021	Variation
Encours de la dette au 31 décembre	294 232,82 €	253 670,32 €	212 344,52 €	-16,3%
Remboursement au cours de l'exercice	- €	42 363,88 €	42 832 €	-
<i>dont en intérêts (fonctionnement)</i>	- €	1 801,38 €	1 506,20 €	-
<i>dont en capital (investissement)</i>	39 819,52 €	40 562,50 €	41 325,80 €	-

7.3 Amortissements

	2019	2020	2021	Variation
Montant de la dotation aux amortissements	124 844,20 €	125 790,79 €	129 848,07 €	+3,2%

7.4 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude
<p>Propositions d'amélioration du diagnostic permanent</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de 3 sondes piezo pour suivre les nappes à proximité des PR BOUZET, DECATHLON et BOIS DU CHEVREUIL - Etude hydraulique secteur POT AU PIN en prévision des développements futurs des zones d'activités JARRY et POT AU PIN
<p>Propositions d'améliorations sur les postes de relèvement</p> <ul style="list-style-type: none"> - PR BIDAOU : Rapprocher les dispositifs de comptage à proximité de l'ouvrage - PR POT AU PIN : Rapprocher les dispositifs de comptage à proximité de l'ouvrage - PR POT AU PIN : Renforcement de la capacité de pompage - PR DECATHLON : Renforcement de la capacité de pompage - PR BOUZET : Réhabilitation de la structure à prévoir - PR BOUZET : Ajouter un débitmètre - PR DECATHLON : Ajouter un débitmètre - PR BOIS DU CHEVREUIL : Ajouter un débitmètre
<p>Propositions d'améliorations sur les stations de traitement</p> <ul style="list-style-type: none"> - STEP MANO : Sécuriser la dépose du dégrilleur

8 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

8.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Abandons de créances (P207.0)	2019	2020	2021	Variation
Nb de demandes reçues d'abandons	6	7	7	0%
Montant des abandons ou versements au FSL	171,00	246,00	346,00	+41%

L'indicateur relatif aux abandons de créances et versements à un fonds de solidarité est donc de :

$$\frac{\text{montant des abandons de créance + versements à un fonds de solidarité}}{\text{volume facturé}}$$

8.2 Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Sans objet.

9 Indicateurs supplémentaires

9.1 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

(P251.1)	2019	2020	2021
Taux de débordement (u/1000 habitants)	0,06	0,06	0,06

9.2 Points noirs du réseau de collecte

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branches est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

(P252.2)	2019	2020	2021	Variation
Nombre total de points concernés sur le réseau	16	16	16	0%

Le nombre de points ramené sur 100 km de réseau est :

$$\frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire de réseau de collecte hors branchements}} \times 100$$

9.3 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte

Cet indicateur concerne le seul réseau de collecte, et en aucun cas le réseau de transport.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

(P253.2)	2019	2020	2021	Variation
Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,09%	0,09%	0,09%	0%

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement collectif est :

$$\frac{L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4}}{5 \times \text{linéaire de réseau de collecte}} \times 100$$

9.4 Conformité des performances des équipements d'épuration

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) se calcule pour chaque STEP sur la formule suivante :

$$\frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} \times 100$$

STEP de 21 000 EH	Conformité : 100 %
-------------------	--------------------

L'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est 100 %.

9.5 Respect de l'autosurveillance de la station d'épuration

Suite à l'arrêté du 21 juillet 2015 concernant les systèmes de collecte et de traitement des eaux usées, l'autosurveillance doit comporter :

	2019	2020	2021
Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire (VP.211)	24	24	24
Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes (VP.210)	18	13	20
Performance globale du service (P254.3)	75%	54%	83%

9.6 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel

(P255.3)	2019	2020	2021
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	90	90	90

9.7 Durée d'extinction de la dette de la collectivité

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

(P256.2)	2019	2020	2021
Durée d'extinction de la dette (ans)	0,9	nc	0,6

La durée d'extinction de la dette est :

$$\frac{\text{encours de la dette au 31/12/N}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

9.8 Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/N est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

(P257.0)	2019	2020	2021	Variation
Taux d'impayés (%)	-	0,79%	0,53%	-29%
Montant des impayés au 31/12/N(€)	19 240	22 105	14 104	-36%

Le taux d'impayés sur les factures d'assainissement est :

$$\frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année N tel que connu au 31/12/N} \times 100}{\text{chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N}}$$

9.9 Taux de réclamations

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues : Non Oui

(P258.1)	2019	2020	2021	Variation
Taux de réclamations (u/1000 abonnés)	-	0,00	0,00	0%

Il n'est pas comptabilisé le nombre de réclamations écrites reçues par le Délégué. (VP.003)

ANNEXE 1 : SYNTHÈSE DES INDICATEURS DU RPQS

D201.0	17 212	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif
D202.0	4	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées
D203.0	206	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
D204.0	1,33	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³
P201.1	/	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées
P202.2B	100	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées
P203.3	Conforme	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU
P204.3	Conforme	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU
P205.3	Non conforme	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié au regard de l'application de la directive ERU
P206.3	100	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation
P207.0	346	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité
P251.1	0,06	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (u/1000abo)
P252.2	11,49	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau
P253.2	0,09	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées
P254.3	83	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau
P255.3	90	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées
P256.2	0,6	Durée d'extinction de la dette de la collectivité
P257.0	0,53	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente
P258.1	0	Taux de réclamations (u/1000 abo)
VP.056	7792	Nombre d'abonnés
VP.124	7810	Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif
VP.177	98,68	Montant HT de la facture 120m ³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant au délégataire
VP.190	18,52	Montant HT de la part fixe annuelle revenant au délégataire sur la facture au 1er janvier de l'année N+1
VP.178	16,80	Montant HT de la facture 120m ³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant aux collectivités
VP.191	0,00	Montant HT de la part fixe annuelle revenant à la collectivité sur la facture au 1er janvier de l'année N+1
VP.217	30,00	Agences de l'eau (redevance modernisation des réseaux) (€HT/an)
VP.218	0,00	Voies Navigables de France (VNF) Rejets (€HT/an)
VP.219	0,00	Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (hors TVA) comme par exemple une taxe EPTB (€HT)
VP.179	30,00	Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m ³ au 1er janvier de l'année N+1
VP.213	10	Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture
VP.068	988316	Volume facturé
VP.119	346	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)
VP.003	0	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur
VP.186	9 605	Pollution collectée estimée en DBO5
VP.176	576	Charge entrante en DBO5 (kg/j)
VP.209	206	Quantité des boues admises par une filière conforme (tMS)
VP.210	24	Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes
VP.211	24	Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire
VP.141	Oui	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements
VP.142	Oui	Mise à jour du plan au moins annuelle
VP.143	Oui	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)
VP.144	Oui	Existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations
VP.145	Oui	Localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...)
VP.146	Oui	Dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite)
VP.147	Oui	Définition et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau
VP.148	Oui	Localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement)

VP.149	Non	Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 5 ans
VP.150	Non	Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement
VP.023	0	Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager
VP.046	16	Nombre de points noirs
VP.199	0	Linéaire de réseaux de collecte unitaires (hors branchements)
VP.200	139	Linéaire de réseaux de collecte séparatifs eaux usées (hors branchements)
VP.077	139	Linéaire de réseau hors branchements
VP.140	1567	Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)
VP.165	Oui	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage
VP.228	56,05	Densité linéaire d'abonnés
VP.229	2,20	Ratio habitants par abonnés